

DEC220852DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marjorie Stievenart-Ammour, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC193274DR02 du 24/01/2020 portant nomination de Mme Marjorie Stievenart-Ammour aux fonctions d'AP,

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Marjorie Stievenart-Ammour dans l'unité du CNRS n°7589, à compter du 01/02/2022.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2022

La directrice de l'unité
Michela Petrini



Michela PETRINI
Directrice du LPTHE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

La déléguée régionale pour la
circonscription Paris-Centre



Véronique DEBISSCHOP